



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, le quinze septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55
Nombre de Présents : 48
Nombre de votants : 48
Date de la Convocation : 10 septembre 2011

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

1. Maintien des services de proximité et soutien au développement du commerce : projet d'acquisition de la Gouillette

Le Président expose que ce dossier a fait l'objet d'une étude juridique approfondie, avec saisine du pôle interrégional d'appui au contrôle de la légalité par la Préfecture.

De même un ensemble de diagnostics, d'analyse et d'avis (sécurité, hygiène, comptable, PPRI...) a été réalisé pour déterminer la faisabilité du projet. Toutes les conclusions s'avèrent positives pour porter ce projet.

Le Président précise que l'ambition est de maintenir un commerce sur le secteur et les emplois induits (conformément aux statuts communautaires). Le but est de donner à un futur repreneur toutes les chances de pérenniser cette activité à son compte en lui cédant à courts termes le fond de commerce et les mûrs par la suite.

Concernant le mode de gestion, le pôle interrégional d'appui au contrôle de la légalité considère que cette activité ne constitue pas un service public mais une simple activité d'intérêt général, le moyen le plus adéquat pour confier le restaurant à 1 tiers est un mécanisme de droit privé à savoir la **location gérance**. Il s'agit ensuite de trouver un repreneur.

Suite à divers échanges, un premier contact a été pris avec un éventuel repreneur bénéficiant d'une grande expérience en la matière et désirant s'installer à son compte. Des discussions ont eu lieu entre celui-ci et l'actuel propriétaire : le 1er bilan s'avère positif. Si ce repreneur venait à faire défaut, d'autres candidats sont susceptibles d'être intéressés.

- **VU** l'article L2251-3 du *CGCT* permettant aux collectivités, lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, de confier la création ou la gestion de ce service à une association ou à toute autre personne.
- **VU** l'avis favorable du pôle interrégional du contrôle de légalité de Lyon affirmant que les 3 critères cumulatifs nécessaires à l'application de l'article L2251-3 du *CGCT* sont remplis et autorisant la Plaine Jurassienne à acquérir le restaurant de la Gouillette afin d'assurer la reprise de ce commerce en location gérance.



- VU la saisine des services de la DDT et la compatibilité du projet avec les règles du PPRI
- VU les analyses comptables et diagnostics divers de sécurité, le Président propose d'acheter le restaurant la Gouillette (mûrs et fonds de commerce) pour un montant de 195 000 €. Il est précisé que l'ambition est de porter ce dossier afin qu'à moyens termes, un repreneur puisse s'installer durablement et racheter le fonds et la bâtisse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (40 POUR et 8 ABSTENTIONS),

- **décide** l'achat du restaurant la Gouillette à Petit-Noir pour un montant de : 195 000 €
- **décide** d'effectuer les travaux de mises aux normes afférents
- **décide** de recourir à l'emprunt pour assurer ces dépenses
- **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction.
- **autorise** Monsieur le Président à lever l'emprunt et signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ce crédit.
- **autorise** Monsieur le Président à chercher un repreneur potentiel et à signer avec celui-ci un contrat de location gérance
- **précise** que les crédits correspondants seront inscrits au compte 2111 du budget primitif.

2. Résidences pour seniors et OPH

Mme LACAILLE, Vice Président présente l'ensemble des visites effectuées pour expliciter les projets destinés à trouver de nouvelles réponses adaptées aux personnes âgées.

Tous les types de structures existantes ont été étudiés (MARPA de Marnay et Amancey, Villâge bleu de Chatillon sur Seine, résidence des Acacias à Pierre de Bresse, les CANTOU (centre d'activités naturelles tirées d'occupations utiles) de Saint-Claude, l'EHPAD et les maisons individuelles de Tavaux).

Suite à l'appel à projet lancé par la Communauté de Communes, l'ensemble du foncier recensé (propriétés communales ou privées) a été visité par une commission d'élus. Une réunion est programmée avec l'OPH le 29 septembre prochain afin qu'il donne leur avis sur la faisabilité des projets.

3. Portage de repas : lancement d'un appel d'offre pour assurer la fabrication des repas

Considérant la création, en 2006, d'un service intercommunal de portage de repas à domicile en liaison froide.

Vu les difficultés rencontrées avec l'actuel prestataire fournissant les repas, le Président propose de lancer une consultation pour la fourniture et la livraison de repas individuels confectionnés selon le procédé de liaison froide nécessaire au fonctionnement du service de restauration à domicile pour personnes âgées ou présentant une incapacité soit 30 à 60 repas jours du lundi au dimanche inclus.



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise le Président à lancer la consultation pour la fourniture et la livraison de repas individuels confectionnés selon le procédé de liaison froide et à signer tout document nécessaire à l'établissement du marché correspondant.

4. Point sur le personnel

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise le Président le Président à lancer les procédures de recrutement des agents suivants :

- *assistant de l'adjoint du patrimoine*
- *2 postes d'auxiliaires de puériculture*
- *chargé de mission.*

Dans la mesure du possible, ces postes relèveront des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et seront rémunéré sur la grille indiciaire afférente à ce cadre d'emploi. Néanmoins, dans l'hypothèse où l'appel à candidature se révélerait infructueux, faute de candidat statutaire ou inadéquation manifeste entre le profil des candidats et celui du poste, le Président sera autorisé à pourvoir ce poste par le recrutement d'un contractuel.

7. Divers

Monsieur Gérard MICHAUD quitte l'assemblée à 22h30.

- **SICTOM** : adhésion de la commune de Mouchard

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Mouchard approuvant son adhésion au SICTOM de la zone de Dole à compter du 1^{er} janvier 2012.

Vu la délibération concordante su SICTOM de la zone de Dole en date du 23 juin 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion de la commune de Mouchard au SICTOM de la zone de Dole à compter du 1^{er} janvier 2012.

- **Demande de fonds de concours** pour le parking poids lourds de la commune de Neublans : montant sollicité 50% de 35 772 € HT soit 17 886 €.

Considérant, la volonté de la commune de Neublans Abergement de créer un parking poids lourds. Vu que ce parking concernera le stationnement des camions de l'ensemble des communes de la Plaine Jurassienne

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer un fonds de concours d'un montant de 17 886 € à la mairie de Neublans Abergement pour réaliser les travaux nécessaires à la création de cette infrastructure.



- **Activités pour ados** : vacances de novembre. Proposition d'une sortie au DUCKY complexe de loisirs de Besançon. Programme de la journée envisagée le 02/11 prochain : matin bowling, midi repas et après-midi karting. Départ 9h30 / Retour 16h30. 50 ados maximum âgés de 11 à 15 ans. Prix de la journée 28 € sans le bus, participation des familles 14 €
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'organiser cette sortie pour le mois de novembre.

- **Dons des malinettes au Resto du Cœur**. Considérant le passage en liaison froide pour assurer le service de portage de repas à domicile, la Plaine Jurassienne n'a plus utilité des malinettes destinées à assurer une livraison en liaison chaude. Aussi, le Président propose de donner ce matériel aux Restos du Cœur. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner gracieusement l'ensemble des malinettes aux Restos du Cœur.*

Le Président

Patrick PETITJEAN

